

B.T.S. AGRONOMIE CULTURES DURABLES



Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Diplôme Niveau 5

**Formation
par Apprentissage**

Code RNCP 36936

date d'enregistrement 31-08-2027

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Pilotage stratégique des systèmes de culture
- Conduite des productions au sein d'un système de culture
- Organisation du travail
- Conduite d'expérimentations
- Accompagnement sociotechnique

DURÉE ET MODALITÉ DE L'ALTERNANCE



Le parcours de formation est individualisé et comporte :

- 40 semaines de CFA soit 1400h en 2 ans

- 64 semaines en entreprise soit 2240h en 2 ans



Dans le cas d'un handicap reconnu, le CFA dispose d'une référente handicap qui se tient à votre écoute pour déterminer les aménagements nécessaires à votre situation.

PUBLICS VISÉS / PRE-REQUIS

- Être âgé de 16 à 30 ans (15 ans après la 3ème)
- Titulaire d'un Bac général, STAV, Bac Pro, Agroéquipement
- Avoir un projet professionnel déterminé en lien avec la production végétale
- Signer un contrat d'apprentissage dans le domaine professionnel

LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION

- Chambre d'agriculture
- Entreprise de négoce, Coopérative
- Stations d'expérimentations
- Instituts de recherche, techniques

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

1. Pré-inscription en ligne
2. Entretien de positionnement pour établir le parcours individuel de formation
3. Satisfaire à l'entretien de positionnement
4. Valider et signer le parcours individuel de formation
5. Signer un contrat d'apprentissage



CONTACT

Chargée de développement: 06-79-09-31-42

Standard CFA: 02-54-53-11-00

DÉLAIS D'ACCÈS

- Les candidatures peuvent être étudiées tout au long de l'année.
- Chaque contrat d'apprentissage comporte une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.



Chiffres clés

Taux de réussite aux examens 2025 :

82% (14/17 candidats)

Taux de satisfaction 2025 :

56%

FINANCEMENT / TARIFS

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités)
- Formation garantie par un contrat d'apprentissage financée par l'OPCO, le CNFPT, ou les Collectivités, ouvrant droit à une protection sociale

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

% SMIC	Grille nationale de rémunération des apprentis			
	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 29 ans
1 ^{ère} année	27%	50%	53%	100%
2 ^{ème} année	39%	57%	61%	100%
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100%



C.F.A. de l'Indre

Route de Velles - CS 70529 -36018 CHÂTEAURoux CEDEX

Tél : 02-54-53-11-00 Mail : cfa.indre@educagri.fr www.naturapolis36.fr

CONTENUS DE LA FORMATION

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Conduire des productions au sein d'un système de culture
- Conduire des expérimentations
- Organiser l'activité de production
- Concevoir un système de culture multi-performant
- Accompagner le changement technique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

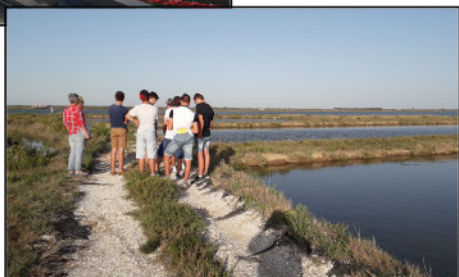
- Pédagogie de l'alternance entre les périodes d'entreprise et de CFA
- Reprise des situations professionnelles vécues en entreprise
- Accompagnement et suivi individuel par un tuteur
- Ateliers pédagogiques
- Travaux pratiques
- Visites techniques
- Formation en présentiel (et/ou distanciel en cas de situation particulière)

Pendant la formation...

UN EIL DÉPAYSANT

Cet Enseignement d'Initiative Locale vise le développement d'une compétence ou d'une ouverture sur des réalités sociales / culturelles, sur des sciences ou des technologies nouvelles.

Notre établissement a choisi de travailler sur la problématique du changement climatique, sur les solutions agroécologiques existantes pour préserver durablement les ressources eau et sol. L'étude d'un territoire donné, en France mais éventuellement en Europe, permettra aux étudiants de comparer différentes problématiques et solutions innovantes déjà engagées.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences sont validées au travers de 12 épreuves CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site <https://chlorofil.fr> rubrique référentiel du diplôme

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

AIDES

- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage
- Carte étudiant

Aides aux
Entreprises

Aides de l'État pour les entreprises de moins de 250 salariés. Son montant est de :

- 4500€ maximum sur la 1ère année d'exécution du contrat.

Après la formation...

L'élément fédérateur des métiers ouverts aux titulaires du BTS ACD est la poursuite de deux objectifs :

- l'amélioration de la production végétale (qualité, rendement, rentabilité)
- la limitation des effets sur l'environnement.

A l'issue du BTS, les étudiants sont employés dans des structures assurant des activités de conseil, d'information, de formation, d'expérimentation, de contrôle (ex: exploitations, chambres d'agriculture, coopératives, instituts techniques...).

Une poursuite d'études est également envisageable en licence pro, licences, écoles d'ingénieurs, bachelor, prépa grandes écoles, certificat de spécialisation (CS). Des opportunités d'expériences à l'étranger sont envisageables dans le cadre d'Erasmus+.

VISITES TECHNIQUES

- En exploitation, pour approfondir les connaissances sur les cultures étudiées
- En exploitation, pour développer les compétences en diagnostic de parcelle ou de système
- En instituts techniques, pour observer et participer à des expérimentations